



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Comités locaux École-Entreprise (CLÉE) Cahier des charges académique

1- Qu'est-ce qu'un CLÉE ?

Le CLÉE est un lieu d'échanges, de partage d'expertise et de ressources entre les entreprises et les établissements scolaires.

Il constitue une force de proposition d'actions locales venant en complément des actions académiques.

Le CLÉE est créé au niveau d'un bassin de formation.

2- Quelles sont les missions du CLÉE ?

Le CLÉE vise à rapprocher les entreprises et les établissements scolaires d'un bassin de formation autour des axes suivants :

- L'orientation des jeunes dans le cadre du Parcours avenir (parcours individuel d'information, d'orientation, et de découverte du monde économique et professionnel) ;
- La carte des formations ;
- La connaissance et l'image des métiers et des formations auprès des élèves et de leurs familles ;
- Une meilleure connaissance mutuelle entre le monde de l'entreprise et le monde de l'éducation ;
- Les stages de découverte en entreprise ;
- Une meilleure connaissance de la voie professionnelle sous statut scolaire et en apprentissage.

■ Le Parcours avenir

Le parcours avenir concerne tous les collégiens et lycéens.

<https://eduscol.education.fr/cid54908/ressources-pour-parcours-avenir.html>

Le CLÉE favorise les contacts de proximité entre les établissements scolaires et les entreprises du bassin dans la mise en œuvre de ce Parcours. L'objectif est d'offrir aux jeunes la possibilité de mieux comprendre le monde économique et professionnel, découvrir concrètement la plus large palette des métiers possibles et les formations qui y conduisent, pour éclairer le choix d'orientation de chacun.

** La mise en œuvre du Parcours Avenir pour l'élève doit lui permettre de poursuivre 3 objectifs :*
- découvrir le monde économique et professionnel ;

- *développer son sens de l'engagement et de l'initiative ;*
- *élaborer son projet d'orientation, scolaire et professionnel.*

Les actions suivantes, sans être exhaustives, peuvent ainsi être développées :

- Temps d'observation et de rencontres selon des objectifs variés :
 - o Visites d'entreprises, reportages sur l'entreprise par les élèves ;
 - o Visites d'établissements scolaires (ateliers, plateaux techniques) par les entreprises, échanges avec les équipes éducatives;
 - o Visites d'entreprises par les enseignants et échanges avec les personnels ;
- Organisation commune de forums ou d'évènements autour de la formation professionnelle (recherche d'efficacité et de notoriété) ;
- Présentation d'outils d'information sur les métiers ;
- Interventions de professionnels dans les classes ;
- Présentation par les parents d'élèves de leurs métiers ;
- Parrainage de mini-entreprises ;
- ...

■ La carte des formations

- Le CLÉE permet d'établir avec les partenaires économiques un premier diagnostic des besoins en compétences sur le bassin en prenant appui sur les informations croisées de l'ensemble des acteurs (pôle emploi, DIRECCTE, établissements, GRETA, CMQ, réseaux). En fonction de ce diagnostic, le CLÉE peut avoir une action prospective sur la carte des formations avec plusieurs objectifs :
 - Offrir une carte de formation adaptée aux dynamiques des territoires ;
 - Proposer des formations lisibles pour les élèves et les familles ;
 - Offrir des parcours en formation initiale (scolaire et apprentissage) et en formation continue ;
 - Disposer d'une offre de formation professionnelle attractive et pertinente ;
 - Développer les formations insérantes ;
 - Transformer les formations qui insèrent le moins.

■ L'image des métiers auprès des familles

Le CLÉE participe à l'information des familles, notamment sur les métiers en déficit d'image et les filières porteuses de débouchés professionnels (métiers et filières en tension).

Les actions suivantes peuvent ainsi être proposées aux parents d'élèves :

- Conférences sur les métiers en tension et les voies de formation ;
- Mise à disposition d'informations ciblées dans les forums ;
- Visites d'entreprises, de CIO ou d'établissements.

■ Une meilleure connaissance mutuelle entre le monde de l'entreprise et le monde de l'éducation

Le CLÉE développe des actions permettant aux acteurs économiques locaux et aux équipes éducatives d'instaurer un dialogue en profondeur sur le long terme, dans un esprit d'ouverture et de réciprocité.

Les actions suivantes peuvent être mises en œuvre :

- Stages d'enseignants en entreprise ;
- Information sur l'évolution de la formation initiale ;
- Partage de connaissance du tissu économique local ;
- Regards croisés entre un chef d'établissement et un chef d'entreprise sur les contraintes et enjeux du métier de chacun ;
- Communication sur les plateaux techniques des lycées et les coopérations technologiques qui peuvent être mises en place ;
- Participation à des temps forts de la relation École-Entreprise (ex : semaine de l'Industrie ; semaine interprofessionnelle École-Entreprise) ;
- Recueil des besoins en qualification, particulièrement pour les métiers émergents.

■ Le développement des partenariats

Le CLÉE favorise le développement de partenariats afin de pouvoir favoriser l'accueil des élèves et étudiants en stages ou Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP).

Les actions suivantes peuvent être développées :

- Elaboration de conventions collèges/lycées/CFA ;
- Présentation des objectifs de la séquence d'observation en 3^{ème} de collège ;
- Mise en commun des bonnes pratiques : charte qualité stage, guide d'accueil du stagiaire en entreprise ;
- Repérage d'entreprises volontaires pour accueillir les jeunes ;
- Présentation des aspects réglementaires.

3- Qui sont les acteurs du CLÉE ?

Le CLÉE est composé d'acteurs représentatifs de l'ensemble des entités qui ont à traiter de l'orientation, de la formation et de l'insertion, dans le cadre général de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République publiée au Journal officiel le 9 juillet 2013.

Il prend appui sur les établissements du bassin de formation, les centres d'information et d'orientation (CIO), les représentants du monde économique local (représentants locaux des fédérations inter professionnelles (MEDEF, CGPME, U2P...), représentants des branches et des entreprises présentes sur le territoire); les chambres consulaires; les missions locales; les collectivités territoriales; les organisations représentatives de parents d'élèves; ou tout autre acteur de l'orientation, de la formation et de l'insertion.

4- Règles de fonctionnement du CLÉE

4.1- La co-animation

Le CLÉE est co-animé par un chef d'établissement, un directeur de CIO et un représentant du milieu économique, proposés au sein du bassin.

4.2- Le comité de pilotage

Le comité de pilotage réunit tous les membres du CLÉE : les représentants des établissements scolaires du bassin (public/privé/lycées/collèges) et les responsables d'entreprises et d'organismes représentatifs du tissu économique du bassin ; mais aussi les directeurs opérationnels des campus et les animateurs des réseaux ainsi que tous les volontaires en tant qu'acteurs de la relation École-Entreprise.

Les co-animateurs réunissent le comité de pilotage à *minima* 3 fois par an ; les invitations sont signées par les co-animateurs du CLÉE.

La Mission Ecole-Entreprise de la DAFPIC est associée pour assister en tant que de besoin au comité de pilotage du CLÉE.

Le comité de pilotage décide des actions collectives à mener au niveau du bassin et fixe le calendrier de mise en œuvre sur l'année.

Il réalise un bilan annuel et évalue les actions mises en place en fonction des critères d'évaluation qu'il a fixés.

4.3- La coordination académique du dispositif

Les CLÉE sont coordonnés au niveau de l'académie par la Mission École-Entreprise de la DAFPIC et le SAIO, sous l'autorité du Recteur d'Académie.

Cette coordination se matérialise notamment par un comité académique qui réunit une fois par an les co-animateurs des CLÉE.

Leur action fait l'objet d'un bilan académique d'activité, quantitatif et qualitatif, adressé chaque année à la DGESCO (direction générale de l'enseignement scolaire).